

Ministère de la Culture

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Avis conjoint DGESIP-DGCA
Accréditation 2024

Ecole Supérieure d'Art d'Avignon (ESAA)

Avis favorable à l'accréditation pour 5 ans* avec prise en compte des recommandations formulées dans le présent avis, en complément de celles des rapports du HCERES

Diplôme national d'art :
- option art

Diplôme national supérieur d'expression plastique :
- option art

**années universitaires 2024-2025 à 2028-2029, Vague C*

L'ESAA est une des sept écoles d'art de la région PACA qui dispensent des formations menant à des diplômes nationaux de l'enseignement supérieur artistique, de premier et deuxième cycles. L'Ecole supérieure d'art d'Avignon (ESAA) délivre deux diplômes : un DNA option art conférant grade de licence et un DNSEP option Art conférant grade de master.

L'ESAA dispose de deux mentions pour le DNA et le DNSEP : « Création » et « conservation-restauration de bien culturels » qui donnent son identité à l'Ecole puisqu'elles n'existent dans aucune autre école de la région. La mention conservation-restauration forme des professionnels habilités (Code du patrimoine) à intervenir sur des objets patrimoniaux en vertu de la loi musée (il existe 4 diplômes nationaux habilités : INP, Paris 1, Tours et Avignon).

L'école accueille 120 étudiants (60% de boursiers de l'enseignement supérieur) et 120 inscrits aux ateliers publics de pratique amateur. Une équipe de 11 personnes pour les personnels administratifs et techniques, de 18 enseignants et de plus de 70 intervenants extérieurs assure l'encadrement.

L'Ecole a connu une grave crise de gouvernance à partir de 2016 -voire 2012- qui a eu pour conséquence une accréditation à durée limitée en 2018 (notamment à titre conservatoire au vu de l'originalité du DNSEP). La clause de revoyure en 2021, après le recrutement d'un nouveau directeur, a permis de constater des améliorations et a débouché sur une accréditation pour 3 ans (cf. rappel de l'avis rendu en 2021 ci-dessous) avec un certain nombre de préconisations.

Le rapport du HCERES prend acte de ces difficultés qui n'ont pas été sans conséquences sur les équipes et l'attractivité de l'offre de formation mais souligne aussi la trajectoire de reconstruction en cours sur les points listés dans l'avis conjoint DGESIP-DGCA de 2021.

Sur quasiment tous les points, des efforts sont en cours qu'il convient encore de consolider comme le souligne l'évaluation du HCERES, selon les recommandations exposées ci-dessous.

- En vue d'une consolidation de son attractivité, l'Ecole est invitée à poursuivre la clarification de son offre de formation avec notamment la mention conservation-restauration qui reste rare d'autant qu'elle est centrée à Avignon sur l'art contemporain.
- L'adossement à la recherche est devenu une priorité de l'Ecole mais elle doit entrer dans une phase d'objectivation par des productions (colloques, publications...) et des partenariats plus affirmés avec le monde académique.
- Les dispositifs de pilotage prennent forme mais il convient d'en améliorer la qualité, notamment pour l'évaluation de la formation et le suivi des étudiants tout au long de leur cursus et lors de l'entrée dans l'activité professionnelle.
- L'école devra rechercher des ressources supplémentaires ou trouver des pistes d'économies, afin de garantir la soutenabilité d'un nouveau projet d'établissement ambitieux.
- Enfin, la mobilité internationale doit être encouragée et véritablement prise en charge (administration, aides, supports...).

Annexe à l'avis conjoint DGESIP-DGCA / ESAA

Rappel décision 2021

Avis favorable à l'accréditation (3 ans*)

DNA option Art : Avis favorable pour 3 ans

DNSEP option Art : Avis favorable pour 3 ans

Le CNESERAC et le CNESER ont pris acte de la nouvelle dynamique dans laquelle s'est engagée l'école.

Certains points restent à améliorer : l'attractivité de la formation qui reste moyenne, l'affirmation de la formation par et à la recherche, l'articulation des différentes instances de gouvernance, le projet d'établissement qui n'est pas finalisé. De plus, la nomination d'un nouveau directeur reste un pré requis.

Il a été décidé d'accréditer cette école pour la période 2021-2024 tenant compte de l'arrivée de la nouvelle direction et du temps qui lui sera nécessaire pour établir un bilan, ainsi qu'un nouveau projet pour la procédure d'évaluation du HCERES 2022-2023.

Dès sa nomination, une lettre de mission conjointe MC/MESRI sera adressée au nouveau directeur dans la perspective de l'élaboration d'un nouveau projet en lien avec le réseau des écoles du Sud.

**années universitaires 2021-2022 à 2023-2024*